

Dossier

Apprenons l'eau !

L'eau et ses enjeux

NOUVEAU

Les conseils
locaux de
concertation
locative

L'AMIANTE :
CE QU'IL FAUT SAVOIR

✓ Où peut-on trouver de l'amiante ?
Quelles précautions prendre en cas de travaux ?

Partir en vacances en toute tranquillité !

Vous les attendez depuis des mois, elles sont enfin arrivées : les vacances d'été. Enfin l'occasion de se détendre et pour les plus chanceux, de partir quelques jours se ressourcer. Retrouvez quelques conseils simples pour partir l'esprit serein !

Préparer votre logement

Pour une absence de plus de 3 jours, pensez à couper l'eau, et le gaz ! Débranchez les appareils électriques comme les télévisions, les sèche-cheveux ou les chargeurs de téléphones. Par ailleurs, n'oubliez pas non plus de vider votre réfrigérateur et de sortir toutes les poubelles de votre logement.

Prévenir son gardien

Il est également fortement conseillé de laisser un numéro auquel votre gardien(ne) pourrait vous joindre afin de vous prévenir au cas où nous aurions besoin d'intervenir dans votre logement (dégâts des eaux, fuites diverses...).



Eviter les cambriolages

Il s'agit là de faire croire que votre logement est occupé, pour dissuader d'éventuels cambrioleurs. Pour cela, vous pouvez faire appel à une personne de confiance (ami, voisin, gardien(ne)), en lui demandant d'ouvrir régulièrement les volets quelques heures, ou encore de relever votre courrier.

Penser à régler vos loyers

En cas d'absence, vous pouvez régler votre loyer par internet via votre compte locataire à l'adresse www.mon-compte.toitetjoie.com.

au sommaire

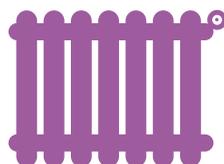
- P.2 /** Partir en vacances en toute tranquillité !
- P.2 /** Arrêt du chauffage collectif
- P.3 /** Le conseil local de concertation locative
- P.4 /** Travaux et amiante
- P.5 /** Dossier : l'eau et ses enjeux
- P.8 /** Fête des voisins 2016

INFO

Arrêt du chauffage collectif

Nous avons connu cette année un hiver particulièrement doux, mais prolongé.

Les températures sont restées basses tardivement dans la saison, c'est pourquoi nous avons demandé à nos sociétés exploitantes de procéder à l'arrêt du chauffage collectif le lundi 23 mai 2016. Cela correspond aux périodes d'arrêt habituelles de ces dernières années.



TRAIT-D'UNION La lettre des locataires de Toit et Joie – SA HLM au capital de 40000 €
82, rue Blomet / 75731 Paris Cedex 15 – Tél.: 01 40 43 59 00 – Fax: 01 40 43 59 96 – esh@toitetjoie.com – www.toitetjoie.com
Directeur de la publication: Michèle Attar – Responsable de rédaction: Sullivan Vandromme – Rédaction: Sullivan Vandromme, Ludovic Paul-Sainte Marie, Élise Dhilly – Conception: alchimie médias – Réalisation: LeGrand8
Photos: Toit et Joie, Fotolia (Sv Production, Dreaming Andy, Yuratosno, Romolo Tavani, TR, Sutichak, Dominique Vernier)
Impression: Accenttonic, 14 000 ex. – ISSN: 1967-5909

NEW : Le conseil local de concertation locative

Signé le 9 novembre 2015 pour une durée de 4 ans, le nouveau plan de concertation locative prévoit, par an, deux conseils centraux et un conseil local par zone géographique.



Le conseil local de concertation locative réunit les amicales de locataires des résidences de Toit et Joie situées sur une même zone géographique.

- 4 dates ont ainsi été prévues :
- **mardi 28 juin et jeudi 30 juin 2016** pour les départements 75 et 92
 - **mardi 5 juillet 2016** pour les départements 77, 93 et 94
 - **jeudi 7 juillet 2016** pour les départements 78, 91 et 95

Chaque journée se déroule de la même manière. La matinée est consacrée aux interventions en plénière et l'après-midi aux groupes de travail.

Les thèmes abordés sont variés et concernent principalement les travaux réalisés et à venir, les troubles de voisinage, les réparations locatives, la propreté, la sécurité et la tranquillité résidentielle, etc.

- **Les conseils centraux** ont pour objectif de favoriser la concertation locative sur des sujets d'ordre général.
- **Le conseil local** vise à développer la participation des locataires en les impliquant dans le fonctionnement de leur résidence : entretien, propreté, sécurité, civilité...

LES RISQUES LIÉS AU SOLEIL

NOUS SOMMES TOUS SENSIBLES AU SOLEIL

VRAI Le soleil est dangereux pour tout le monde. Il est vrai cependant que les peaux claires réagissent moins bien au soleil que les peaux mates ou foncées. L'important est d'utiliser une crème protectrice adaptée à son type de peau pour ne pas attraper de coup de soleil.

UN VÊTEMENT MOUILLÉ PROTÈGE ENCORE MIEUX DU SOLEIL

FAUX Il est vrai que mouiller le vêtement de son enfant qui joue au soleil peut lui procurer une réelle fraîcheur sur l'instant, mais cela peut s'avérer dangereux pour sa peau ! Un vêtement mouillé laisse passer beaucoup plus les rayons du soleil. Prudence !

ON EST PROTÉGÉ DU SOLEIL LORSQUE L'ON EST DANS L'EAU

FAUX Les rayons du soleil passent partout, même dans l'eau. Il est donc impératif de mettre de la crème solaire avant et après chaque baignade.

ON PEUT PRENDRE UN COUP DE SOLEIL SUR LES YEUX

VRAI Cela s'appelle une ophtalmie. C'est douloureux pendant quelques jours seulement, au même titre qu'un coup de soleil sur la peau. S'il se produit plusieurs fois, ce phénomène peut engendrer d'importants problèmes de vue, d'où l'importance de bien protéger ses yeux.

Travaux et **amiante**

Si vous souhaitez faire des petits travaux à l'intérieur de votre logement, des précautions sont nécessaires pour les constructions antérieures à 1997 car certains matériaux peuvent contenir de l'amiante.

L'AMIANTE C'EST QUOI ?

Roche naturelle, l'amiante se présente sous forme de fibres très fines, fragiles et invisibles. L'amiante a longtemps été utilisé pour ses propriétés en matière d'isolation thermique ou acoustique et de protection contre l'incendie. Il a parfois été mélangé à d'autres matériaux comme le ciment, la peinture ou la colle. En raison de son caractère nocif, son utilisation a été totalement **interdite dans toutes les nouvelles constructions à partir de 1997** (date du permis de construire).



Dans certains revêtements de sols en dalles

OÙ PEUT-ON PRINCIPALEMENT TROUVER DE L'AMIANTE DANS UN LOGEMENT ?



Dans certaines colles de carrelage

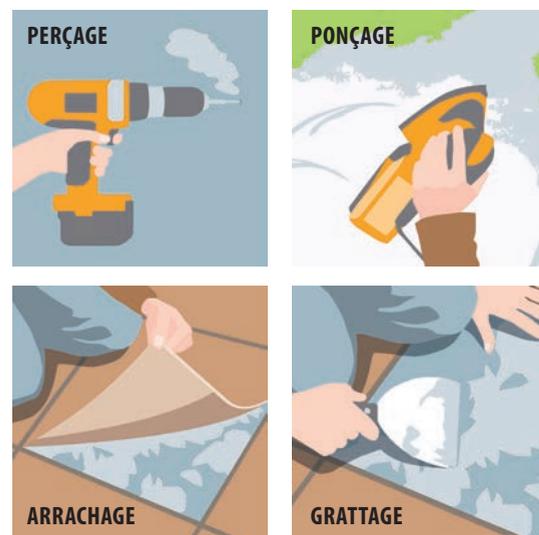


De manière localisée, dans certains enduits plâtre

Y A-T-IL DES PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE SI JE VEUX FAIRE DES TRAVAUX CHEZ MOI ?

La date de délivrance du permis de construire est une première indication. L'amiante ayant été interdit en 1997, on n'en trouve pas dans les logements construits après 1999 et aucune mesure de précaution particulière n'est à prendre lors de travaux. S'ils ont été construits avant 1999, seul un « repérage amiante » permet de le dire. Dans le doute, consultez donc votre gardien(ne).

Si vous avez le moindre doute, nous vous demandons d'éviter tout :



Si vous envisagez toutefois ce type d'intervention, nous vous recommandons de **contacter le gestionnaire technique de votre résidence** au préalable. Selon la nature des travaux, il pourra être préférable de les faire réaliser par une entreprise spécialisée afin d'éviter tout risque pour votre santé.

QUELLES SONT LES MESURES DE PROTECTION PRISES LORS DES TRAVAUX COMMANDÉS PAR TOIT ET JOIE ?

Avant le lancement de certains travaux, nous pouvons être amenés à réaliser un « repérage amiante avant travaux ». Des prélèvements d'échantillons de matériaux sont alors effectués. Que ce soit au moment de prélever ces échantillons, ou lors de travaux ensuite réalisés sur des matériaux amiantés, les entreprises

mandatées par Toit et Joie suivent des règles de sécurité très précises. Les techniciens et les ouvriers peuvent notamment être amenés à utiliser des moyens de protection adaptés aux interventions (masques respiratoires, combinaisons, gants, bâches...). Lors de travaux sur des matériaux amiantés,



réalisés à l'intérieur d'un logement, une zone de travail est définie et isolée du reste du logement. Seuls les professionnels y pénètrent et les locataires en sont exclus. Selon la durée et le type de travaux, vous pourrez rester dans votre logement ou bien nous vous demanderons d'en sortir temporairement.



LES BESOINS ET RESSOURCES EN EAU

LA QUALITÉ DE L'EAU

LES SOURCES DE POLLUTION

RÉDUIRE SA CONSOMMATION ET SA FACTURE

Apprenons l'eau !

L'eau et ses enjeux

Bien que la planète soit recouverte aux trois quarts d'eau, seule une infime partie de cette eau est consommable et utilisable par l'homme.

LES BESOINS ET RESSOURCES EN EAU

L'eau est exploitée par l'homme pour répondre à des besoins vitaux, mais aussi économiques et récréatifs. Notre pays reçoit en moyenne par an 900 litres de pluie par mètre carré, soit un volume annuel de 440 milliards de m³. On prélève en France 5 800 millions de m³ d'eau pour nos besoins domestiques (la

toilette, le ménage, la préparation des aliments...). Chaque français consomme aujourd'hui près de 150 litres d'eau par jour : c'est trois fois plus qu'il y a 30 ans. Les équipements sanitaires et électroménagers étant de plus en plus économes, cette consommation s'est aujourd'hui stabilisée.

La ressource en eau consommable est limitée, alors que la population mondiale et les besoins en eau ne cessent, eux, d'augmenter. Un milliard d'habitants n'a toujours pas accès à l'eau potable et plus de deux milliards à l'assainissement.

LA QUALITÉ DE L'EAU

Pour les besoins de l'homme et l'équilibre des écosystèmes aquatiques, la qualité de l'eau doit être bonne. La directive-cadre sur l'eau (ensemble législatif sur l'eau de l'Union européenne) a donc introduit la notion de « bon état des eaux » : les États membres doivent atteindre des objectifs de qualité des eaux (cours d'eau, plans d'eau, estuaires, eaux côtières et nappes souterraines).

LES SOURCES DE POLLUTION

✓ La pollution domestique

Elle provient des utilisations de l'eau par les habitants. Elle est surtout organique : graisses, déchets organiques et peut aussi être chimique (poudres, détergents, produits utilisés dans les jardins...).



✓ La pollution industrielle

La pollution varie en fonction du type d'activité industrielle. Certains rejets peuvent avoir un effet nocif sur les organismes vivants et nuire au pouvoir d'auto-épuration de l'eau.

✓ La pollution agricole

Il s'agit des déjections animales et des engrais chimiques employés en agriculture.

✓ La pollution accidentelle

Les origines sont multiples. Il peut s'agir par exemple du déversement de produits polluants dû à des accidents industriels, mais aussi d'insuffisance de traitement des rejets d'une usine...

Enfin, les catastrophes naturelles comme les ouragans, les tsunamis ou encore les inondations comme celles que nous avons connues ces dernières semaines sont également une menace pour l'eau potable (débordement des égouts et fosses septiques, dégorgement, stagnation de polluants...).

RÉDUIRE SA CONSOMMATION ET SA FACTURE



1 Chasser les fuites

Elles peuvent être à l'origine de consommations très importantes sur une année. Pour autant, les détecter n'est pas compliqué : une fois tous les appareils consommant de l'eau éteints (lave-vaisselle, machine à laver...), observez votre compteur d'eau. Si celui-ci tourne toujours, cela signifie sans doute qu'il y a une fuite dans votre logement. Il vous reste maintenant à la trouver !



2 Réguler les robinets

Il existe de nombreux petits régulateurs de débit, facilement adaptables aux robinets, qui permettent de réduire de façon spectaculaire sa consommation d'eau. Ils permettent pour autant de garder la même sensation de pression à l'utilisation, et demeurent un investissement minime puisqu'ils ne dépassent généralement pas une dizaine d'euros.

3 Bien utiliser le lave-linge et le lave-vaisselle

Le lave-linge et le lave-vaisselle sont des appareils qui consomment beaucoup d'eau. Il est donc primordial de ne les mettre en marche que lorsqu'ils sont pleins. D'autre part, il ne faut pas hésiter à utiliser les programmes économiques de ces appareils.



4 Ne pas laisser couler le robinet inutilement

Laisser couler le robinet lorsqu'on se brosse les dents ou qu'on se rase représente un gâchis important d'eau : un robinet ouvert pendant 3 minutes consomme environ 18 litres d'eau !

5 Préférer les douches

Un bain consomme environ 200 L d'eau, une douche de 5 minutes n'en consomme que 20 !



6 Arroser ses plantes en soirée

Pour réduire l'évaporation, il vaut mieux arroser le soir plutôt que le matin, et surtout éviter de le faire en plein soleil.

7 Eteindre le chauffe-eau en cas d'absence

Le chauffe-eau se met en marche régulièrement pour maintenir l'eau entre 55 et 65 degrés. Profitez donc de vos vacances pour réduire aussi votre facture d'énergie !



POURQUOI FACILITER LE RELEVÉ TRIMESTRIEL DE VOTRE COMPTEUR D'EAU ?

3 fois par an, notre prestataire se rend sur chaque résidence afin de procéder au relevé des compteurs d'eau individuels. Ce relevé permet de facturer votre consommation réelle en eau. Ainsi on évite une estimation basée sur un montant forfaitaire, parfois supérieur à la réalité. C'est également pour Toit et Joie le moyen de déceler une fuite présente dans un logement, et d'agir au plus vite. Il est donc très important que vous preniez vos dispositions pour que le relevé soit possible dans votre logement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- **Le prix de l'eau froide** est déterminé par notre prestataire
- **Le prix de l'eau chaude** = prix de l'eau froide + prix de l'énergie utilisée pour la chauffer
- **Un robinet qui goutte** pendant une journée, représente près de 120 l d'eau perdus, soit 43 m³ par an
- **Une chasse d'eau qui fuit**, c'est jusqu'à 600 litres d'eau gaspillés par jour, soit la consommation quotidienne d'une famille de 4 personnes

FÊTE DES VOISINS 2016

Malgré une météo peu clémente, la convivialité et la bonne humeur étaient de la partie sur les résidences qui ont célébré l'évènement. Nous remercions les gardien(ne)s organisateurs ainsi que l'ensemble des participants qui ont contribué, cette année encore, à rendre la fête si belle.



Le Chesnay



Bagneux



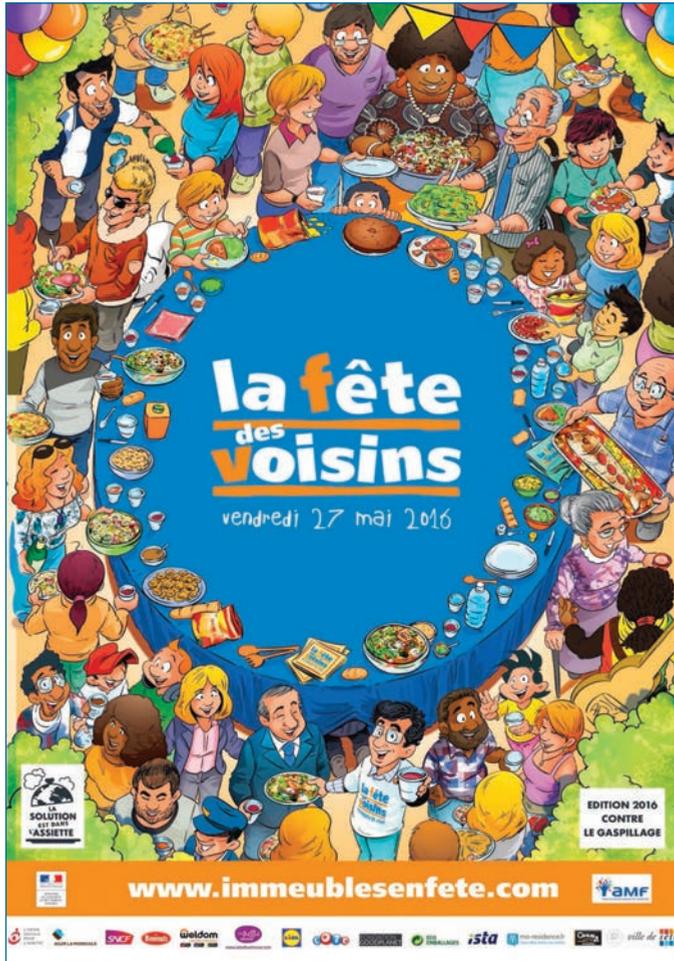
Paris

27 05 2016



Paris

27 05 2016



Poissy



Paris



Montrouge



Montrouge

POUR L'ÉDITION 2017...

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre gardien(ne) pour savoir s'il est possible d'organiser la Fête des voisins dans votre résidence !